

CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2025

Début séance 19h05

Présents : Régis Reynaud, Maire ; Gilbert La Russa, 1er Adjoint ; Ludovic Brisson, 2ème

Adjoint ; Philippe Dunand, 3ème Adjoint ; Isabelle Bourdais ; Sébastien Devise ; Henriette Dupin ; Nicolas Henneman ; Christophe Janvier ; Philippe Ladiette ; Lisa Rey-Galiay ; Chantal Viand.

Absents excusés : Loann Reynaud, Pascal Arrignon

Absent non excusé : François Donnay

Procurations : Loann Reynaud à Ludovic Brisson

Secrétaire de séance : Gilbert La Russa

Quorum nombre de présents > à la moitié des élus soit minimum 8

Ordre du jour :

- Validation PV du conseil municipal du 26 juin 2025
- Attribution de l'appartement 17 place de la mairie
- Création d'un emploi permanent au poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Création d'un emploi permanent au poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- Règlement intérieur du terrain multisports
- Questions diverses

Déroulement de la séance :

- **Validation PV du conseil municipal du 26 juin 2025**

Aucune modification : le PV est validé à l'unanimité.

- **Attribution de l'appartement 17 place de la mairie**

Gilbert a recontacté la famille 2 qui devait passer en commission d'attribution pour un autre appartement qu'elle n'a pas obtenu.

Le Maire propose conformément à la décision de notre commission d'attribuer l'appartement à cette famille.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABS : 0

- **Création d'un emploi permanent au poste d'adjoint technique principal de 2ème classe**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs suite à l'inscription d'un agent au tableau annuel d'avancement de grade établi par le Centre de Gestion

Le Maire propose :

- la création à compter du 23 juillet 2025 d'un emploi permanent de d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe dans le ou les grades d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Assister l'enseignante en classe en préparant le matériel pédagogique, en participant à l'accueil des enfants, en les accompagnant dans les gestes de la vie quotidienne, à veiller à leur sécurité, à leur confort et à leur hygiène pendant les temps scolaire et extrascolaire, en encadrant de petits groupes d'élèves dans le cadre d'activités dirigées ou libres, sous l'autorité de l'enseignante, en apportant un soutien ponctuel lors des sorties scolaires
- Entretenir les locaux appartenant à la commune notamment l'école en nettoyant et désinfectant quotidiennement les locaux (salles de classe, dortoirs, sanitaires, couloirs, etc.) dans le respect des normes d'hygiène en vigueur, en réalisant l'entretien courant du matériel et du mobilier scolaire, en gérant les stocks de produits d'entretien et signaler les besoins en approvisionnement et en appliquant les protocoles sanitaires en cas de situation exceptionnelle (ex. : épidémie).
- Renforcer le service technique pendant les vacances scolaires notamment pour la collecte des déchets dans les bâtiments communaux ou sur la voie publique, des petits travaux d'entretien ou de manutention et la préparation ou le rangement de matériel pour les services municipaux.

En résumé :

C'est le poste occupé par Claudine BANC qui était sur l'échelle C1 (1^{ère} classe) à l'ancienneté, elle peut passer en C2

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABS : 0

- **Création d'un emploi permanent au poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire propose :

La création à compter du 23 juillet 2025 d'un emploi permanent de secrétaire générale de Mairie dans les grades d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (catégorie C), d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C), de Rédacteur territorial (catégorie B), de Rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) ou de Rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B), à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- La gestion administrative générale
- La gestion des ressources humaines
- La gestion budgétaire et comptable
- L'accueil et la relation avec les usagers
- L'état civil
- L'organisation des élections
- L'urbanisme en lien avec ARCHE aggro
- La gestion du cimetière, des locations de salles et logements.

En résumé

C'est le poste occupé par Coralie qui avait été recrutée en C1. Suite à sa réussite à l'examen, je dois la promouvoir en C2 ce qui me permettra aussi de la nommer officiellement comme secrétaire générale de mairie. Le poste a été créé en catégorie C2 et B car elle pourra ainsi bénéficier des mesures de revalorisation des secrétaires de mairie (dans un laps de temps qui reste à définir) sans devoir recréer un nouveau poste.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABS : 0

- **Règlement intérieur du terrain multisports**

Le terrain multisport de la commune est désormais fonctionnel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'encadrer les modalités d'utilisation de cet équipement afin de garantir la sécurité des usagers, la préservation des installations, et la bonne cohabitation entre les différents utilisateurs.

Il convient à cet effet de mettre en place un règlement intérieur définissant des utilisateurs prioritaires, incluant un planning d'occupation, permettant notamment d'assurer un accès organisé au terrain pour les associations locales.

Après débat, 3 modifications sont retenues :

Article 2 : limitation des priorités à 3 heures par jour

Article 3 : utilisation de chaussures propres et adaptées

Article 4 : dans la liste des interdictions ajout de la mention « motorisé ou non » après engin

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le projet de règlement intérieur ainsi élaboré.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABS : 0

- **Questions diverses :**

➤ **Parking terrain multisports :**

Le maire fait un point sur la visite de l'entreprise Boisset (qui doit réaliser les travaux), les travaux débuteront début septembre et devraient durer 2 semaines maxi.

Ensuite l'entreprise Tremplin interviendra pour la pose de la clôture.

➤ **Information sur le spectacle de théâtre du 16 octobre :**

Le maire fait un point sur le spectacle de théâtre du 16 octobre et lance un appel aux bénévoles pour aider. Lisa intervient pour dire qu'il y aura une jauge et que les réservations se feront par téléphone.

Un kit de communication a été fourni par la comédie de Valence.

Les tarifs : 15€ adultes 13€ tarif réduit 7€ enfants

Publics concernés à partir de 13 ans, prévoir un repas chaud pour les régisseurs avant le spectacle et pour les acteurs et pour les officiels après le spectacle.

Possibilité de faire une exposition d'œuvre en lien avec le spectacle.

➤ **Date peinture SDF (Philippe Ladiette) :**

P Ladiette demande quand va commencer la réfection de la salle des fêtes et si les travaux seront terminés pour le spectacle ?

Il est demandé à Gilbert La Russa de voir avec l'entreprise en charge des travaux.

Lisa demande si la couleur a été choisie : pas encore, mais on devrait rester dans les mêmes tons.

➤ **Date travaux fossés par Gruat (Philippe Ladiette) :**

P Ladiette demande quand vont commencer les travaux sur les fossés ? Ludovic va voir avec l'entreprise Gruat.

➤ **Panneau STOP vers église invisible dans le figuier (Christophe Janvier) :**

Christophe Janvier demande si le panneau stop de la descente de la salle des fêtes peut être dégagé et tailler les acacias sur la droite dans la montée ? Il sera demandé à Sylvain de s'en occuper.

➤ **Panneaux d'affichage (Nicolas Henneman) :**

N Henneman demande si on a des nouvelles des panneaux d'affichages ?

Le maire R Reynaud s'en occupe.

➤ Avenant transport scolaire (Sébastien Devise) :

S Devise demande si l'arrêt du bus scolaire à la croix blanche a été validé par Arche Agglo ?

La question sera posée.

➤ Arrêt du bus sur RD devant la boulangerie :

Débat sur le fait que le bus scolaire s'arrête devant la boulangerie qui n'est pas un arrêt prévu et qui plus est dangereux (l'arrêt doit se faire place de la mairie), renseignement sera pris auprès d'Arche Agglo.

➤ Travaux sur chemin de l'antenne vers Pagarand pas de coupe d'eau (Sébastien Devise) :

S Devise demande quelle entreprise est intervenue ?

Mr le maire va se renseigner sur qui est intervenu et pour refaire les coupes d'eau.

➤ Cable téléphone au sol route de Beyrieux (Nicolas Henneman) :

N Henneman signale un câble par terre route de Beyrieux, ce signalement est déjà parvenu à la mairie

➤ Mise en réseau des bibliothèques (Lisa Rey Galiay) :

L. Rey-Galiay rappelle la visite Béatrice Four (vice-présidente de l'Agglo) pour nous parler de la mise en réseau de la bibliothèque jeudi 4 septembre 2025.

➤ Documents pour le conseil (Sébastien Devise) :

S Devise demande de recevoir les infos avant le conseil, Mr le maire lui rappelle que sur la convocation il est écrit que chacun peut les demander ou venir les consulter en mairie.

➤ Question relative aux sanctions sur le règlement du terrain multisports (Corinne Brison) :

C Brison demande quelles sont les sanctions s'il y a non-respect du règlement du terrain multisport ?
Mr le maire lui rappelle ce qui est prévu sur ledit règlement.

Question par rapport aux signalisations sur Intramuros (Corinne Brison) :

C Brison demande que quand une signalisation est faite sur intramuros, qu'une réponse soit envoyée.

Fin de la séance : 20h28

